

**Assemblée Générale Extraordinaire / Assemblée Générale Ordinaire
de l'Association Les Apéros Musique de Blesle**

Samedi 21 octobre 2017

Lieu : Château des Mercoeur, Blesle

Heure : 15h

Compte-rendu

Personnes présentes :

Dominique Chazelle
Marc Le Guellaff (CA)
Patrick Darcelier (CA)
Laurène Douix
Philippe Gilibert
Martine Gilibert
Catherine Ducatillon
Marie Gibelin
Claudette Matthieu
Robert Blanrue
Gislaine Charriot
Dominique Planche
Joel Ferrier
Martine Bourdier
Pierre Bourdier
Patrice Douix
Armelle Boudon
Aude Douix
Estelle Viard (CA)
Robin Viard
Yannick Jouat
Romain Yaya-Donnadieu
Bernard Saint-Léger
Anne Maillot
Jules Dietlin
Jacques Ducatillon (CA)
Mireille Douix (CA)
Marc Godfrin (CA)
Juliette Faucheux
Jean-Noel Heitz
Kilian Heitz
Eva Doulcet
Dominique Dubray (CA)
Chris Reyc
Flora Bellorini

Assemblée Générale Extraordinaire

Début de la séance : 15h

1. Proposition de changements des statuts

Le conseil d'administration de l'Association les Apéros Musique de Blesle, propose lors de cette

AGE le vote de changement de statut concernant la présidence. En effet, nous fonctionnons de manière collégiale au sein de notre conseil d'administration et nous souhaitons que nos statuts soient en adéquation avec notre système de fonctionnement.

Lecture de la proposition des nouveaux statuts – Proposition de changement en italique

ARTICLE 1 : Objet (Pas de changements)

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « Les Apéros Musique de Blesle ».

Cette association a pour buts d'organiser le festival de musique de Blesle, ainsi que toute action, propre à accroître le développement culturel et touristique du Pays de Blesle, de fédérer et coordonner le travail des associations et institutions locales impliquées dans ces manifestations.

ARTICLE 2 : Siège social

Le siège social est fixé à la mairie de Blesle

> Remplacé par :

Le siège social est fixé : *30 rue Édouard Chatillon, à Blesle*

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

ARTICLE 3 : membres et cotisations (Pas de changement)

ARTICLE 4 : radiations (Pas de changement)

ARTICLE 5 : ressources (Pas de changement)

ARTICLE 6 : Conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de *8 membres minimum* de l'association élus au scrutin à main levée pour 2 années lors de l'assemblée générale ; ils sont rééligibles

Le conseil est renouvelé par moitié chaque année. En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement arriver à terme le mandat des membres remplacés.

Le CA choisit parmi ces membres un bureau composé d'1 président(e) / 1 ou plusieurs vice-président(es) / 1 secrétaire + adjoint(e) s'il y a lieu / 1 trésorier(e) + adjoint(e) s'il y a lieu .

> Remplacé par :

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, une direction collégiale composée de 3 membres minimum. Les membres de la direction collégiale assurent collectivement la gestion de l'association et la responsabilité légale auprès des tiers. La direction collégiale est investie de tous pouvoirs nécessaires à la bonne marche de l'association dans le cadre fixé par l'assemblée générale ordinaire, celui des présents statuts et dans le respect du règlement intérieur de l'association.

Ainsi, la direction collégiale peut désigner un de ses membres pour représenter l'association dans tous les actes de la vie civile. Chacun de ses membres peut ainsi être habilité à remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation et tout autre acte administratif nécessaire au fonctionnement de l'association et décidé par le conseil d'administration.

La direction collégiale est l'organe qui représente légalement l'association en justice. En cas de poursuites judiciaires, les membres de la direction collégiale en place au moment des faits prendront collectivement et solidairement leurs responsabilités devant les tribunaux compétents.

Nul ne peut faire partie de la direction collégiale s'il n'est pas majeur.

ARTICLE 7 : Réunion du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les 3 mois, sur convocation, ou sur demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

> Remplacé par

Les décisions sont prises autant que possible par consensus. C'est à dire que tout le monde doit être d'accord, s'abstenir ou s'opposer sans bloquer. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix et de l'absence d'un consensus, ce sera la direction collégiale qui tranchera.

Tout membre du conseil d'administration qui, sans excuses n'aura pas assisté à trois réunions successives, sera considéré comme démissionnaire (sauf en cas de force majeure).

ARTICLE 8 : Assemblée générale ordinaire

Un (ou plusieurs) membre(s) de la direction collégiale, préside(nt) l'assemblée et expose(nt) la situation morale de l'association. Il(s) rend(ent) compte de sa gestion et soumet(tent) le bilan des comptes et le bilan moral à l'approbation de l'assemblée. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres du conseil d'administration sortant. Ne devront être traitées, lors de l'assemblée, que les questions soumises à l'ordre du jour prévu sur la convocation.

ARTICLE 9 : Assemblée générale extraordinaire

Si la nécessité s'en fait sentir, ou bien à la demande de la moitié des membres inscrits, *le conseil d'administration* peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues à l'article 8.

Questions des adhérents :

- Pourquoi le nombre minimum de membres du CA est un chiffre pair ? - C'est un chiffre minimum pour assurer le bon fonctionnement de l'association. Par rapport au vote, avec un nombre impair, s'il y a absentes de la part d'un des membres le problème d'unanimité reste le même.
- Est-ce que l'ensemble des membres actuels du CA sont d'accord avec cette proposition ? - Oui, c'est une décision que nous avons prise ensemble lors d'un CA, et les propositions de changements ont été travaillé ensemble.

Vote des nouveaux statuts :

Contre : 0

Absentions : 2

Pour : 31

Les nouveaux statuts sont votés à l'unanimité, avec 2 absentes.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 15h35.

Assemblée Générale

Début de la séance : 15h35

Tout d'abord, Mireille Douix, Présidente de l'association souhaite remercier l'ensemble des personnes présentes aujourd'hui.

1. Bilan moral : Présenté par Mireille Douix, Présidente

Cette année, c'était la 16e édition des AMB, et on peut dire qu'elle nous a donné des sueurs froides. D'une part, avec les modifications de collectivités territoriales, et d'autre part avec une météo pas très favorable.

Due au regroupement des régions Auvergne-Rhône-Alpes, nous sommes restés dans l'incertitude jusqu'à l'été concernant notre demande de subvention, réponse favorable qui est arrivée le 30 juin. Cependant, nous n'avons pu obtenir d'engagement concernant le chantier 2017, et la subvention 2016 n'a pu être récupérée que grâce à l'obstination de Jacques notre trésorier.

Quand au regroupement des Communautés de Communes si la subvention pour le festival a bien été maintenue, les aides pour les différentes actions menées dans l'année ; marché de pays, ciné plein air et marché de Noël, nous ont été supprimées.

Enfin une météo capricieuse a grandement perturbé le montage du festival rendant la tâche plus difficile à nos courageux bénévoles, que je remercie ici pour tout le travail accompli.

On le dit chaque année, mais il est bon de le rappeler, sans eux, il n'y aurait pas de festival. Cette année, environ 150 bénévoles nous ont prêté main forte pour le montage et démontage et pendant les trois jours de festival.

Malgré ces inquiétudes, nous avons reconstruit notre festival, avec les mêmes engagements que par le passé :

- Diversité dans la programmation et les formules de concert. Avec un budget artistique 22 780€, nous vous avons offert 79h de concerts et animations. Nous sommes restés fidèle à notre choix de départ de ne pas proposer de "tête d'affiche" afin d'offrir au public le maximum d'éclectisme et permettre la découverte de groupes émergents.
- Ouverture sur le monde avec le maintien du chantier de volontaires internationaux, malgré la perte de l'aide régionale. Nous tenons particulièrement à ce chantier, c'est une aide précieuse mais aussi et surtout des échanges entre volontaires et bénévoles riche en découverte d'autres cultures, en partage et en amitiés...
- Une politique de prix calculée au plus juste afin d'être accessible au plus grand nombre avec seulement deux soirées en tarif fixe

Comme nous sommes toujours en quête de nouveauté, on ne se refait pas, cette année nous avons investi un nouveau lieu de concert ; la cour de l'école primaire. L'idée étant de désengorger le centre du village et d'offrir de la musique à l'arrivée des navettes.

L'autre nouveauté est le concours de la maison la plus décorée, dont le but était de faire participer les habitants du village à la décoration de nos rues pendant le festival.

Au fur à mesure des éditions nous avons mis en place des actions visant à diminuer notre impact environnemental comme des toilettes sèches, vaisselles réutilisables, gobelets et tri sélectif. Cette année, notre attention s'est portée plus particulièrement sur la restauration en proposant de plus en plus de produits locaux et / ou bio dans les repas proposés aussi bien au public qu'aux bénévoles. Nous avons aussi maintenu nos différents partenariats avec les associations locales : Tisseurs de

mots, Association des Producteurs et Artisans du Pays de Blesle-Massiac, Ciné Cavale, Culture du coeur et Pays d'Art et d'Histoire. Ces partenariats sont importants pour nous et nous permettent de promouvoir la culture sur le Pays de Blesle tout au long de l'année.

Tout ceci est mis en oeuvre par une équipe de 10 personnes qui composent le CA. Aidé par notre salariée, Flora, et deux volontaires en service civique Jules et Robin, accueillis pendant 10 mois et missionnés respectivement sur la communication et l'accueil des artistes.

Cette année, a été une belle réussite avec un premier jour légèrement arrosé mais le public à quand même été au rendez-vous. On évalue la fréquentation à 12 000 / 13 000 personnes sur les trois jours et il nous semble qu'une partie du public est fidèle aux Apéros Musique de Blesle.

Nous avons d'excellents retours quant à la qualité de la programmation, la restauration, la beauté et la propreté du village et cela nous encourage à poursuivre dans les choix qui sont faits. Nous allons nous attacher à trouver de nouvelles solutions pour accueillir au mieux le public (manque de parking), envisager sérieusement un plan B pour nos soirées et interpeller les autorités compétentes pour améliorer la couverture téléphonique et proposer des distributeurs automatiques.

Enfin, je terminerais en remerciant tous les partenaires qui nous soutiennent chaque année : nos sponsors, la région, le département, la communauté de communes Brioude Sud Auvergne, et bien sûr la Mairie de Blesle qui nous accompagne tout au long de l'année, avec en plus de la subvention accordée la mise à disposition d'un bureau, d'un logement pour les volontaires en service civique et des employés municipaux pendant le festival.

J'invite toutes les bonnes volontés à nous rejoindre pour partager la belle aventure des Apéros Musique de Blesle !

Vote du bilan moral

Bilan moral voté à l'unanimité, sans abstention.

2. Le festival 2017, en quelques chiffres : Présenté par Flora Bellorini, coordinatrice

La programmation en chiffres

- 39 formations dans 27 styles différents
- 22 bénévoles en accueil artistes
- 129 artistes
- 16 lieux de concerts
- 79h d'animations programmées
- 84 concerts / ateliers / déambulations
- 22 329,66 € de budget artistique
- 102 nuits chez les hébergeurs dont 26 en gîte
- 332 repas servis au restaurants des artistes/bénévoles

La programmation «Off»

Pendant les trois jours de festival, il y a les concerts de la programmation in, mais il y a aussi les concerts Off, et les bœufs impromptus qui animent les rues du village. Le Off se développe de plus

en plus, et nous remercions tous les artistes qui font vivre Blesle au rythme de la musique.

En quelques chiffres :

- Une quarantaine de représentation
- 15 groupes
- 12 lieux différents : dans les rues, chez les habitants, sur les terrasses, à la restauration bénévole ...

La communication

- 250 affiches A2 / 1 000 affiches A3 / 500 affiches A4
- 12 000 flyers A5
- 8 000 programmes
- 2 partenariats de jeux/concours
- Couverture presse de La Montagne et La Ruche
- Partenariat radio avec France Bleu Pays d'Auvergne

L'air est au numérique, et à l'année, nous faisons une grande partie de notre communication sur internet, via les réseaux sociaux, notre site internet, la mise en place d'une newsletter pour nos adhérents...

3. Bilan financier : Présenté par Jacques Ducatillon, trésorier

Les dépenses de l'association :

- 38% artistique
- 26% achats
- 36% de frais de personnel
- 75% de dépense propre au fonctionnement

Les recettes de l'association :

L'association s'autofinance à 65%

Cette année, le résultat est en négatif.

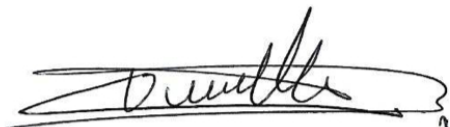
Présentation du bilan

| Compte 2017 de l'Association des Apéros Musique de Blesle | | | |
|--|----------------|---|----------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| 60 Achats | | 706 Recettes propres | |
| Boissons | 14 582 | Buvette | 30 735 |
| Alimentation | 9 145 | Restauration | 12 929 |
| Achats non stockés de matières et de fournitures : | | Gobelets | 2 484 |
| Eau , Gaz , Electricité | 896 | Recettes Spectacles : | |
| Petites Fournitures | 885 | Billetterie | 9 954 |
| Achats gobelets réutilisables | 1 419 | Dons (chapeau) | 5 424 |
| Total Achats | 26 927 | Divers : | |
| | | vente espace publicitaire | 3 310 |
| 61 Services extérieurs | | Location espace vente producteurs | 1 395 |
| Frais de structure | 2 893 | Co-productions (Noël, marchés, ciné plein air) | 35 |
| Poste | 166 | | |
| Ligne adsl +téléphone | 526 | Total recettes | 66 266 |
| Internet (site) | 85 | 74 Subventions d'exploitation | |
| Location de matériel | 1 555 | Collectivités territoriales : | |
| Prime d'assurance | 300 | Conseil Régional | 6 500 |
| Total Services extérieurs | 5 525 | Conseil Régional (chantier de jeunes) | - |
| 62 Autres Services extérieurs | | Conseil Départemental | 3 000 |
| Cachets | 23 180 | Communauté de communes Brioude Sud Auvergne | 4 500 |
| Sacem + CNV | 2 982 | CCPB (chantier de jeunes) | - |
| Scène , éclairage , sonorisation/technique | 12 043 | Commune de Blesle | 4 000 |
| Achat matériel technique | 1 463 | Commune de Blesle (Attribution de compensation) | - |
| Publicité , communication | 1 924 | Autres communes | 150 |
| Hébergement | 386 | Altitive | 240 |
| Transports | 1 922 | | |
| Sécurité | 2 500 | Etat : | |
| Prix Tremplin + Prix concours affiche | 700 | Contrat avenir | 12 108 |
| location Salle | 170 | Service civique | 1 760 |
| Total Autres Services extérieurs | 47 269 | Subventions privées : | |
| 64 Charges de personnel | | Mécénat privé | 352 |
| Salaire | 12 065 | Participation en Nature (dons, mat , repas...) | 1 800 |
| Charges sociales | 6 825 | Total Subventions | 34 410 |
| Service civique | 1 869 | 75 Autres produits de gestion courante | |
| Formation | 749 | | |
| Chantier de jeunes | 2 450 | Cotisations | 662 |
| Total charges de personnel | 23 957 | Remboursement frais formation | 670 |
| | | Total autres de gestion | 1 332 |
| Divers | | Divers | |
| Divers Adhésions | 159 | | |
| | | | |
| Total dépenses | 103 838 | Total Recettes | 102 008 |

| | |
|-----------------|---------------|
| RESULTAT | -1 830 |
|-----------------|---------------|

Résultat définitif établi le 21/10/2017

Jacques DUCATILLON - Trésorier




Questions/ réactions des adhérents :

- Quelle est la raison d'un résultat négatif, pour une association qui a 16 ans d'ancienneté ? - Le festival agrandi, ce qui entraîne des dépenses supplémentaires (techniques, sécurité...). Nous essayons de maîtriser nos dépenses, mais comme le cout de la vie, nos fournisseurs augmentent leur prix. De plus, cette année, avec le regroupement des différentes collectivités certaines subventions ont été baissé, mais d'autres ont totalement disparu ce qui nous a supprimé des recettes. Par rapport à d'autres festivals de la région, notre apport de subvention est très faible.
- Pourquoi y a-t-il si peu d'adhérents ? - Chaque année, nous faisons les relances d'adhésion au moment de l'AG, mais il y a très peu de retour suite à nos relances, c'est un point qu'il faut qu'on retravaille.
Réaction d'un adhérent : Du point de vue des collectivités, la représentation d'une association se fait par rapport au nombre d'adhérents qu'elle a, et notamment des adhérents de son territoire, les bleslois dans notre cas.
- Comme les dépenses augmentent, pourquoi ne pas réfléchir à une augmentation du prix des entrées, et/ou des adhésions ? - Nous sommes attachés à notre politique tarifaire, permettant au plus grand nombre l'accès à la culture. Il y a quelques années, nous avons justement fait le choix de baisser le prix des entrées payante. C'est un point que nous allons étudier en CA. Quand au prix des adhésions, un tarif de base est à 15€, mais libre à chacun de donner ce qu'il souhaite. Dans tous les cas, nous devons réfléchir à une solution pour trouver des ressources propres.
- Est-ce qui est organisé est rentable ? - Pour le festival, la question ne se pose pas trop même s'il y a quelques aléas. Ce sont les différents événements que nous organisons à l'année (concert de printemps, marché de Noël, marché de pays...), qui nous pose des problèmes de financement. Nous ne voulons pas supprimer ces événements « non rentables » car ils créent un lien, des échanges avec la population locale. Il faut tout de même que nous réfléchissions à une ré-organisation de ces événements.
- Les dernières nouvelles politiques, ont-elles un impact sur le contrat aidé ? Non, pour le moment le contrat de Flora n'est pas remis en cause.

Vote du bilan financier

Bilan financier voté à l'unanimité, sans abstention.

4. Présentation de l'association et de son fonctionnement : Présenté par chaque responsable de commission

L'association Les Apéros Musique de Blesle fonctionne en 7 commissions, avec un des membres du CA responsable de chaque commission.

- Commission programmation : choix des groupes programmés, prise de contact avec les musiciens, présentation des concepts du festival, négociation des cachets...
- Commission bénévole : contact avec les anciens bénévoles, recrutement d'une centaine de bénévoles, recueil des disponibilités de chacun pour le montage, le démontage et le festival, gestion des plannings et répartition des tâches, accueil des bénévoles...
- Commission technique : gestion du matériel du festival : tri entre notre matériel et le matériel emprunté, installation électrique sur le festival, installation du mobilier, des scènes...
- Commission communication : participation à l'élaboration des supports visuels du festival : affiches, flyers, programmes, site internet ; affichage dans la région...
- Commission logistique : restauration du festival, restauration extérieure, restaurant des bénévoles et artistes, commande des fournitures, gestion du matériel de cuisine...

- Commission budget/ sponsor : trouver de nouveaux sponsors, rendre visite aux sponsors réguliers, récolter les règlements, élaboration du bilan provisoire, et répartition du budget, dossier de subventions...
- Commission accueil du public : gestion de l'accueil du public, mise en place du service de navette, parkings à l'extérieur du village...

5. Axes et problématiques 2018 : Présenté par Flora Bellorini, et Jacques Ducatillon

À l'année :

- Développer les partenariats avec les différents acteurs locaux
- Développer les animations avec tous type de public
- Développer nos actions sur l'ensemble du territoire du Pays de Blesle et de la Vallée de l'Alagnon
- Réfléchir à une autre formule pour le Concert de Printemps

Pour le festival :

- Optimiser l'accueil du public pour faire face à la fréquentation du festival de plus en plus importante
- Professionnaliser la restauration (matériel, lieu ...) => coût + élevé
- Trouver une solution alternative pour les concerts du soir pour faire face à la météo capricieuse
- Optimiser la quête de participation libre

6. Renouvellement du CA

Les membres sortants en 2017 :

- **Bernard Saint-Léger** : ré-élection voté à l'unanimité, sans abstention
- **Jacques Ducatillon** : ré-élection voté à l'unanimité, sans abstention

Les candidatures :

- Armelle Boudon : élection voté à l'unanimité, sans abstention
- Romain Yaya-Donnadieu : élection voté à l'unanimité, sans abstention
- Laurène Douix : élection voté à l'unanimité, sans abstention
- Pierre Bourdier : élection voté à l'unanimité, sans abstention
- Robin Viard : élection voté à l'unanimité, sans abstention
- Ghislaine Charriot : élection voté à l'unanimité, sans abstention

Félicitation aux nouveaux membres du CA.

Clôture de l'Assemblée Générale à 17h.